



Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Abbaye du Mont Saint-Michel, vendredi 20 février 2015

2015, une année exceptionnelle et des promesses tenues pour le Mont Saint-Michel

2015 s'annonce comme une année exceptionnelle pour le Mont. Les aménagements réalisés depuis 2005 (barrage, parc de stationnement et passerelle), leur efficacité et leur pertinence architecturale dans le paysage maritime, les insularités retrouvées et les remparts à nouveau baignés par la mer sont mis en lumière par des marées exceptionnelles*.

L'État et le Syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel, partenaires depuis l'origine du projet en 1995, ont décidé de souligner cette heureuse conjonction en organisant aujourd'hui le geste symbolique de destruction de la digue-route historique (1879). Elle sera détruite en continu jusqu'à complet effacement à l'été (1,5 km), ainsi que les anciens parkings maritimes qui défiguraient les abords du monument (15 hectares).

Cette journée est également l'occasion de confirmer les deux autres événements qui marquent la dernière année de l'opération :

- 21 et 22 mars 2015 (coefficients 118 et 119) : les « grandes marées du siècle » précèdent le complet retour du Couesnon autour du Mont Saint-Michel (au printemps, ouverture des deux bras du fleuve qui retrouve son estuaire maritime tel qu'avant la digue-route),
- Été 2015 : inauguration officielle et internationale célébrant la fin de l'opération (date précisée ultérieurement).

Depuis 20 ans (10 ans d'études et 10 ans de travaux), un patient travail de restauration du grand site UNESCO a été accompli, dans l'enveloppe budgétaire annoncée.

La promesse d'un paysage maritime retrouvé est en passe d'être tenue grâce au barrage sur le Couesnon (2009) qui utilise la force des marées et les eaux du fleuve pour désensabler le Mont. Les résultats sont déjà positifs et très encourageants. En 5 ans, près de 40 hectares d'espaces maritimes reconquis dans un cercle de 1km autour du rocher. Le Mont revient à la mer, le Couesnon retrouve petit à petit son estuaire, et la menace des herbues s'éloigne. Nouvelle passerelle légère et transparente à l'eau, esplanade modelée et submersible selon les hauteurs d'eau : la personnalité insulaire du Mont s'affirme dans ce paysage maritime retrouvé.

Le renouvellement complet de l'accueil et de l'approche du Mont (2012) se traduit par une réappropriation par ses visiteurs. Parc de stationnement, centre d'information touristique et services des navettes 7j/7 et 24h/24 sont maintenant à la hauteur des attentes de 2,5 millions de visiteurs annuels. Le nouvel espace public du continent au rocher, multiplie les itinéraires et les étapes, diversifie les points de vue, dans une atmosphère qui porte à la découverte.

Depuis 2013 et surtout 2014, la fréquentation est à la hausse (2013 : 2 186 604 visiteurs - 2014 : 2 257 019 soit +3,22%). Lorsque le Mont retrouve son insularité en grandes marées, les visiteurs sont au rendez-vous (12 et 13 août 2014 - environ 35 000 visiteurs). Les publics régionaux reviennent profiter du Mont en soirée (+20% en 2013 et +11% en 2014). Les résultats de l'abbaye gérée par le Centre des Monuments Nationaux progressent : en 2014, 1 243 104 visiteurs.

Pour l'État et les Régions, l'après 2015 se prépare dès maintenant pour assurer collégalement l'avenir du grand site. Les partenaires réunis ce 20 février à l'abbaye, ont officialisé le Contrat de Destination « Le Mont Saint-Michel et sa baie » de Granville à Saint-Malo, doté de 1,4 million d'euros sur 5 ans. Le projet touristique est global, durable et cohérent : stratégie de développement favorisant les retombées économiques à l'échelle de la baie, diversification de l'offre qualifiée sous toutes ses formes avec tous les acteurs publics et privés (patrimoniale, historique, paysagère, environnementale et spirituelle...), outils numériques et professionnalisation des acteurs... La promotion internationale vise des clientèles étrangères encore peu présentes sur le site, notamment celles des pays émergents adeptes d'un tourisme spirituel (Inde, Brésil) ou en forte croissance (Chine, Corée du sud...).

Ce contrat est le premier résultat concret de la réflexion menée depuis un an par l'État et les collectivités partenaires autour de la gouvernance future du Mont et de la baie. Cette réflexion, à laquelle sont associés le Centre des monuments nationaux, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Avranches Mont Saint-Michel, vise deux objectifs : *garantir une gestion qualitative et pérenne qui redonne du prestige à un site de renommée mondiale et promouvoir le caractère exceptionnel de la baie, vecteur d'attractivité touristique et de développement socio-économique local.* Ce travail s'appuie sur les recommandations de l'UNESCO, le rapport de la mission interministérielle relatif à la gouvernance après le grand projet 1995-2015 et, à l'échelle locale, sur les réflexions pour structurer l'action à mener dans différents domaines : tourisme et de accueil sur le site, patrimoine culturel, gestion de l'eau, suivi environnemental dans le temps. L'enjeu est de coordonner ces différentes approches à l'échelle de la baie, et durablement.

« Le projet d'aménagement du Mont-Saint-Michel engage sa dernière étape, celle de la restitution du paysage maritime qui donne sa force symbolique à la traversée vers l'abbaye. Alors que les engagements pris se réalisent, l'avenir se prépare dès maintenant. État et Régions y prennent leur part, et tous les acteurs publics locaux sont appelés à participer. Les actions qui vont être rapidement actées sont globales, interdépendantes et intégrées, répondant aux exigences de gestion d'un grand site mondial. »

Jean Charbonniaud,
Préfet de la Région Basse-Normandie,
Préfet du Calvados

Laurent Beauvais,
Président de la Région Basse-Normandie,
Président du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

*** Grandes marées et accès au Mont-Saint-Michel**

Les grands travaux de restauration du caractère maritime du Mont permettent de retrouver des périodes d'insularité en grandes marées (coef. 110 et plus). L'entrée au Mont est alors temporairement interrompue, l'esplanade au pied des remparts étant submergée. *La nouvelle passerelle reste insubmersible par toutes marées.*

Pour assister à cet événement dans les meilleures conditions, il est conseillé au public soit d'arriver sur le **Rocher au moins 1h30 avant la pleine mer, soit de se placer sur le pont-passerelle** ouvrant la vue sur le Mont encerclé par la marée, la baie et le rocher de Tombelaine.

En 2015, plus de 40 jours connaîtront des coefficients supérieurs à 100, dont 18 supérieurs à 110. Autour des remparts du Mont, ces très grandes marées de coefficients 100 à 119 se traduisent par des hauteurs d'eau oscillant (environ) de 12 à 13 mètres 50. A l'entrée de la grande baie (Cancale-Granville) on mesurera plus de 14 mètres (Infos SHOM).

A propos du Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Initié en 1995 pour les études et débuté en 2006 pour les travaux, il s'agit de restaurer profondément et de préserver pour longtemps le paysage maritime du Mont. Le projet renouvelle l'accès au site, du continent vers le rocher, dans l'esprit des traversées de la baie par les pèlerins et d'une manière respectueuse de l'Environnement. Il redonne un équilibre entre préservation patrimoniale et gestion de la fréquentation touristique. L'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales normandes et bretonnes et les Agences de l'eau engagées ensemble dans ce grand projet d'intérêt national, soulignent sa dimension durable pour le

Mont-Saint-Michel et les espaces naturels avoisinants de la baie.

Plusieurs étapes et ouvrages jalonnent l'opération.

2009 : mise en fonction du barrage sur le Couesnon qui utilise les marées et les eaux du fleuve pour désensabler le Mont.

2012 : déplacement de tous les stationnements touristiques dans un parc paysager sur le continent, à 2,5 km du Mont, relié par des navettes 7/7j et 24h/24 et des parcours piétons.

2014 : ouverture de la passerelle en décembre et dégagement des remparts par une esplanade.

Mi-2015, les travaux seront achevés avec les derniers aménagements hydrauliques participant au rétablissement du caractère maritime, la destruction de la digue-route historique (1879). Un point final symbolique de la reconquête du Mont et de sa baie par la mer.

A propos du Contrat-cadre de destination touristique « Le Mont-Saint-Michel et sa baie »

Le Mont-Saint-Michel et sa baie, de Granville à Saint-Malo, méritent désormais une plus grande visibilité mondiale et une attractivité durable. Les partenaires publics lancent dès à présent une démarche visant à construire un projet de développement et de promotion touristique d'envergure internationale doté de 1,4 million d'euros. Associant acteurs publics et privés, Bretagne et Basse-Normandie, le Contrat-cadre de destination vise à accompagner le renouvellement de l'offre touristique et à favoriser les retombées économiques, notamment par l'allongement des séjours et les démarches d'amélioration de la qualité des services aux visiteurs. L'État et les deux Régions affirment clairement leur volonté de relancer l'offre touristique sous toutes ses formes, patrimoniale, historique, paysagère, environnementale et spirituelle.

Maître d'ouvrage de l'opération : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Contact presse :

Claire Montémont

Mobile : 06 10 15 04 18

presse@projetmontsaintmichel.com

www.projetmontsaintmichel.fr / www.blogpressmontsaintmichel.fr

Préfecture de la région Basse-Normandie

Contact presse :

Stéphanie Boulent de la Fuente

Téléphone : 02 31 30 65 87 / Mobile : 06 80 42 12 28

stephanie.boulent@basse-normandie.pref.gouv.fr

Une opération d'aménagement nationale à portée internationale



Photographies et dossiers de presse en téléchargement :

<http://www.claire-montemont.fr/telechargement/RCMMSMDDP&SelectionPhotos20142015.zip>